



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL N°01
DU 20 MARS 2026**

Présents :

BORNE Patrice, BRYDON Maryline, CHAGUÉ Benoit, CHRÉTIEN Aurélie, COLLERY Martine, CORDIER Mélissa, COURGEY Angélique, DUCROUX Séverine, GAUROIS Alexis, JACOULET Bernard, JANES Daniel, MILLET Alix, MILLOZ Martial, PEQUIGNOT Joëlle, SPADETTO Antoni.

Absents excusés : néant

Invités :

PARENT Marie-José et CULOT Benjamin (suppléants)

Secrétaire de séance : DUCROUX Séverine

La séance est ouverte à 20h36

Convocation affichée et adressée le 16 mars 2026

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un Maire, de 2 Adjointes, 1 Adjointes et des 3 Maires-Délégués des sections de Chazelot, de Montferney et de Morchamps.

L'an deux mil vingt-six, le 16 mars à 20h36, les membres du conseil municipal de Rougemont, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de Rougemont sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacoulet Bernard, représentant le Maire absent, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés mesdames et messieurs BORNE Patrice, BRYDON Maryline, CHAGUÉ Benoit, CHRÉTIEN Aurélie, COLLERY Martine, CORDIER Mélissa, COURGEY Angélique, DUCROUX Séverine, GAUROIS Alexis, JACOULET Bernard, JANES Daniel, MILLET Alix, MILLOZ Martial, PEQUIGNOT Joëlle, SPADETTO Antoni dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

Le conseiller Bernard Jacoulet, le plus âgé des membres du conseil, a gardé la présidence. La conseillère Séverine Ducroux a été désignée comme secrétaire de séance

Élection du Maire

Le président, après avoir donné lecture des articles L212-4, L2122-5 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Un seul candidat, Monsieur Alix Millet.

Chaque Conseiller et conseillère a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement effectué suite au vote a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	08
A obtenu : Monsieur Millet Alix	15

Délibération : 260320.1

Par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre, Monsieur MILLET Alix est élu Maire :

Détermination du nombre d'adjoints (es)

Selon les articles L2122-1, L2122-2 et L2122-7-2 du CGCT, le conseil municipal détermine par le vote, sur proposition du maire, le nombre d'adjoints, ne pouvant pas excéder 30% de l'effectif du conseil municipal. Pour une commune entre 500 et 1499 habitants, le nombre maximum d'adjoints est de 4. Les adjoints seront ensuite élus au scrutin de liste.

Le Maire propose ainsi de déterminer le nombre d'adjoints à 3.

Délibération : 260320.2

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer à 3 le nombre des adjoints.

Élection des Maire Adjointe et Maires Adjoints

Le conseil municipal a ensuite procédé, sous la présidence de monsieur Millet Alix élu Maire, à l'élection des 1er Adjoint, 2ème Adjointe et 3ème Adjoint au Maire.

Monsieur le maire présente la liste d'adjoints suivante :

- Madame Ducroux Séverine, 1^{ère} Adjointe au Maire
- Monsieur Janes Daniel, 2^{ème} Adjoint au Maire
- Madame Collery Martine, 3^{ème} Adjointe au Maire

Aucune autre liste n'est présentée.

Le conseil municipal a ensuite procédé au vote ; le résultat est le suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	08
A obtenu, la liste présentée par Monsieur le Maire :	15

Délibération : 260320.3

Le conseil municipal par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre, élit la liste unique et installe :

Madame Ducroux Séverine en qualité de 1ère Adjointe

Monsieur Janes Daniel en qualité de 2ème Adjoint

Madame Collery Martine en qualité de 3ème Adjointe

Élection des Maires-Délégués

Le conseil municipal a ensuite procédé, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Millet Alix élu Maire, à l'élection des Maires-Délégués des sections de Chazelot, Montferney et Morchamps.

3 candidats : Monsieur Chagué Benoit, Monsieur Gaurois Alexis et Monsieur Milloz Martial.

Les résultats des 3 votes sont identiques et comme suit :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	08
Nombre de voix par candidat :	15

Délibération : 260320.4

Par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre est élu :

Maire-Délégué section de Chazelot, monsieur Milloz Martial 15

Délibération : 260320.5

Par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre est élu :

Maire-Délégué section de Montferney, monsieur Chagué Benoit 15

Délibération : 260320.6

Par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre est élu :

Maire-Délégué section de Morchamps, monsieur Gaurois Alexis 15

Lecture de la charte de l' élu local

Le maire distribue à chaque conseiller un exemplaire de la charte de l' élu local et en donne lecture.

Ajout à l'ordre du Jour

Le maire demande la permission d'ajouter à l'ordre du jour la présentation de la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) et de demander au conseil municipal l'autorisation de signer un avenant de prolongation de cette convention. Il précise que cela doit être effectué avant le 31 mars 2026.

La demande est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Désignation des membres du SIPER pour la commune de Rougemont

Le maire demande l'accord du conseil municipal pour que le vote de la désignation des 9 membres du Syndicats Intercommunal pour les Écoles de Rougemont puisse être réalisé à main levée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce mode de vote.

Le maire propose également que le maire et les maires-délégués soient membres du SIPER.

Délibération : 260320.7

Sont désignés par le vote du conseil municipal :

9 titulaires : Alix Millet, Martial Milloz, Benoit Chagué, Alexis Gaurois, Mélissa Cordier, Antoni Spadetto, Martine Collery, Daniel Janes, Angélique Courgey.

6 suppléants : Séverine Ducroux, Patrice Borne, Maryline Brydon, Aurélie Chrétien, Bernard Jacoulet, Joëlle Péquignot.

Convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)

Le maire présente la convention ORT et le programme Petite Ville de Demain, mis en place par l'État.

L'Opération de Revitalisation du Territoire s'inscrit dans une volonté de l'État d'accompagner les communes comme la nôtre, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

C'est un outil stratégique qui nous a permis de construire une vision cohérente pour l'avenir de notre territoire : redynamiser le centre-bourg, améliorer le cadre de vie, soutenir l'activité économique et répondre aux besoins des habitants.

Au-delà d'une simple convention, l'ORT est un levier important pour mobiliser des financements, coordonner les partenaires et donner de la lisibilité à nos projets.

Elle nous a donc permis de passer d'actions ponctuelles à une véritable stratégie de développement pour notre commune.

Délibération : 260320.8

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de prolonger la convention ORT d'un an et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette prolongation.

Divers :

Participation des suppléants de la liste « Rougemont, notre bourg, notre avenir »

Le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour que les suppléants de la liste « Rougemont, notre bourg, notre avenir », Marie-José Parent et Benjamin Culot, soient systématiquement invités aux réunions de conseil municipal et à d'autres rendez-vous, à titre consultatif.

L'ensemble des membres du conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

La séance est levée à 21h45mn

**Prochaine réunion
Lundi 30 mars 2026**

